

- (a) separate, or
- (b) included as permanently installed equipment in an automobile, station wagon, van or truck at the time of sale or importation of such vehicle by the manufacturer or importer thereof, as the case may be,\$100.

and for purposes of this section and section 9.2 an evaporator unit designed for use with or as part of an automotive type air conditioning system shall be deemed to be an air conditioner described herein except where such evaporator unit is used for repair or replacement purposes.

9.2 Section 9.1 does not apply in the case of any air conditioner described therein

- (a) that is purchased or imported for permanent installation in an ambulance or hearse or is included as permanently installed equipment in such a vehicle,
- (b) that is sold under conditions for which relief from the consumption or sales tax is provided by virtue of any provision of this Act other than subsection 27(2), or
- (c) that is included as permanently installed equipment in an automobile, station wagon, van or truck, which vehicle is sold under conditions for which relief from the consumption or sales tax is provided by virtue of any provision of this Act other than subsection 27(2)."

6. Schedule II to the said Act is amended by adding thereto the following section:

"2. Cigars....twenty and one-half per cent."

7. (1) Part VI of Schedule III to the said Act is amended by adding thereto the following section:

"8. Fuel consumed directly in the testing of engines by manufacturers or producers of such engines and fuel consumed directly in the testing of aircraft engines."

- a) distincts, ou
- b) inclus à titre d'équipement installé en permanence dans ces véhicules au moment de la vente ou de l'importation par le fabricant ou l'importateur, selon le cas,.....\$100.

et, pour l'application du présent article et de l'article 9.2, une unité d'évaporation destinée à entrer dans la fabrication de climatiseurs conçus pour être installés dans les automobiles est réputée être un climatiseur décrit dans la présente disposition sauf lorsqu'elle est utilisée pour fins de réparations ou de remplacement.

9.2 L'article 9.1 ne s'applique pas dans le cas d'un climatiseur visé audit article

- a) qui est acheté ou importé pour être installé en permanence dans une ambulance ou un corbillard ou est compris dans l'équipement installé en permanence dans ces véhicules,
- b) qui est vendu dans les conditions donnant droit à une exemption de taxe de consommation ou de vente conformément aux dispositions de la présente loi autres que le paragraphe 27(2), ou
- c) qui est inclus à titre d'équipement installé en permanence dans une automobile, une familiale, une fourgonnette ou un camion qui est vendu dans les conditions donnant droit à une exemption de taxe de consommation ou de vente conformément aux dispositions de la présente loi autres que le paragraphe 27(2).»

6. L'annexe II de ladite loi est modifiée par l'adjonction de l'article suivant:

"2. Cigares..... vingt et demi pour cent. »

7. (1) La Partie VI de l'annexe III de ladite loi est modifiée par l'adjonction de l'article suivant:

"8. Carburant consommé directement dans les essais de moteurs par les fabricants ou producteurs de ceux-ci et carburant consommé directement dans les essais de moteurs d'aéronefs. »